FITECO

Expertise comptable - Conseil - Audit

UDAF 44

Association

Siège social : 2 impasse de l'Esperanto

44 800 SAINT HERBLAIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

******

UDAF 44
Association
Siège social : 2 impasse de l'Esperanto
44 800 SAINT HERBLAIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

******

A l'Assemblée Générale de l'association UDAF 44,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UDAF 44, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

FONDS GERES :

Les fonds gérés pour le compte des majeurs protégés sont comptabilisés tels que décrits en page 12 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre association, sur la base des éléments disponible à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de moral et financier, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NANTES, le 24/04/2024

FITECO,
Commissaire aux Comptes

Vincent THIEBAULT
Associé

UDAF 44
Association
Siège social : 2 impasse de l'Esperanto
44 800 SAINT HERBLAIN

_____

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2023

******

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)	125 343	125 310	33	1 231
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	295 418	7 791	287 627	244 092
	Constructions	2 596 263	348 722	2 247 541	2 329 650
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	781 589	410 997	370 592	244 834
	Immobilisations corporelles en cours				23 090
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	10 285		10 285	253
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	4 850		4 850	13 776
	TOTAL (I)	**3 813 747**	**892 819**	**2 920 928**	**2 856 925**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	470 136		470 136	435 481
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	18 002 766		18 002 766	17 637 168
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	955 770		955 770	939 584
	DISPONIBILITES	2 534 475		2 534 475	2 687 814
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	47 004		47 004	55 439
	TOTAL (II)	**22 010 151**		**22 010 151**	**21 755 485**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**25 823 898**	**892 819**	**24 931 079**	**24 612 411**

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	269 716	269 716
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	1 881 824	1 839 632
	Autres		
	Report à nouveau	1 737 750	1 840 910
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	(9 700)	40 718
	Excédent ou déficit de l'exercice	**55 277**	**(111 386)**
	Total des fonds propres (situation nette)	**3 934 868**	**3 879 590**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	197 699	166 700
	Provisions réglementées	345 354	326 022
	Total des autres fonds propres	**543 053**	**492 722**
	Total des fonds propres	**4 477 921**	**4 372 312**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	51 923	67 621
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics		
	Total des fonds reportés et dédiés	**51 923**	**67 621**
Provisions	Provisions pour risques	9 032	
	Provisions pour charges	651 928	621 194
	Total des provisions	**660 960**	**621 194**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	378 516	407 720
	Emprunts et dettes financières divers	33 299	37 008
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	291 642	283 486
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 021 775	1 027 321
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 310	19 110
	Autres dettes	17 892 386	17 568 514
	Produits constatés d'avance	120 350	208 125
	Total des dettes	**19 740 276**	**19 551 283**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**24 931 079**	**24 612 411**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	55 277,49	(111 386,23)
	(1) Dont à moins d'un an	19 374 537	19 151 168
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		448

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	9 016	9 550
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 565 349	1 322 462
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	6 351 724	5 697 310
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	118 109	92 168
	Utilisations des fonds dédiés	27 167	85 200
	Autres produits	4 203	9 444
	Total des produits d'exploitation	**8 075 568**	**7 216 134**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 741 928	1 587 045
	Aides financières	25 532	24 395
	Impôts, taxes et versements assimilés	496 762	453 216
	Salaires et traitements	4 084 021	3 656 732
	Charges sociales	1 404 067	1 288 941
	Dotation aux amortissements et dépréciations	182 008	179 863
	Dotation aux provisions	95 848	28 652
	Reports en fonds dédiés	11 468	67 621
	Autres charges	182	458
	Total des charges d'exploitation	**8 041 816**	**7 286 922**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**33 752**	**(70 788)**

Cabinet G. POUSSIN et Associés	Association Udaf de Loire-Atlantique	Page : 7

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**33 752**	**(70 788)**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	33 210	18 734
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**33 210**	**18 734**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	2 980	3 198
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**2 980**	**3 198**
	RESULTAT FINANCIER	**30 230**	**15 536**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**63 982**	**(55 252)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	10 580	10 820
	Sur opérations en capital	12 250	6 300
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**22 830**	**17 120**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	5 595	58 684
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	19 332	11 812
	Total des charges exceptionnelles	**24 927**	**70 496**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(2 097)**	**(53 376)**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	6 607	2 758
	TOTAL DES PRODUITS	**8 131 608**	**7 251 988**
	TOTAL DES CHARGES	**8 076 330**	**7 363 374**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**55 277**	**(111 386)**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	108 973	96 582
TOTAL	**108 973**	**96 582**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole	108 973	96 582
TOTAL	**108 973**	**96 582**

Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2023 est marqué par les évènements suivants :

- les accords du Ségur de la santé, signés en juillet 2022, prévoyaient une revalorisation salariale de 238€ bruts mensuels pour un temps complet, à compter d'avril 2022. L'impact sur une année pleine en 2023 est significatif sur les charges de personnel. Les charges de personnel comprennent également, pour une année pleine, la revalorisation de 3 % de la valeur du point d'indice, à compter de juillet 2022.

- le service « Habitat Inclusif » poursuit son développement en 2023 avec l'ouverture d'un nouveau dispositif en juillet 2023 à Ancenis « Le Tertre » comprenant 4 appartements pour 6 habitants. L'animation de l'ensemble des dispositifs « Habitat Inclusif » est, depuis cette année, financé entièrement par l'AVP (Aide à la Vie Partagée) au travers une convention passée entre le département et la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie). Dans ce même service, le dispositif « AJIL » à Bouguenais est, depuis cette année, co-financé par le fonds social européen (FSE+) et le département .

- la convention d'objectif, portant sur 5 ans (2022-2026), signée entre l'UNAF et l'UDAF44, s'est poursuivi pour sa deuxième année. Elle s'appuie sur 3 actions : « Développer des ateliers de parole et de soutien pour les enfants de parents séparés », « Partager la lecture » et « Habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale ».

Règles et Méthodes Comptables

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Le bilan présente un total de 24 931 079 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 8 131 608 euros et un total de charges de 8 076 330 euros, dégageant ainsi un résultat de 55 277 euros.

Ce résultat se ventile ainsi :

. Résultat courant	63 982 €
. Résultat exceptionnel	- 2 097 €
. Impôt sur les revenus de patrimoine	- 6 607 €
Résultat comptable (excédent)	**55 277 €**

Le résultat par activité se décompose de la façon suivante :

- Action familiale :	- 206 396 €
- Protection juridique des majeurs :	227 294 €
- Accompagnement gestion budget familial :	25 849 €
- Accompagnement logement :	3 049 €
- Espace rencontre :	- 7 243 €
- Mesure accompagnement social personnalisé :	1 432 €
- Accompagnement économie sociale familiale :	28 047 €
- Habitat inclusif - AJILE :	- 16 755 €
	55 277 €

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et Méthodes Comptables

Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au dossier présent et celles jugées non significatives ne sont pas présentées.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par les règlements 2014-03 et 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Il s'agit de logiciels évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur une durée de :

- logiciel dont la valeur est supérieure à 500 € 3 ans
- logiciel dont la valeur est inférieure à 500 € 1 an

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Comme l'y autorise le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, l'association a retenu, pour l'amortissement de ses immobilisations :

- la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation pour les immobilisations non décomposables à l'origine,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en tenant compte de la durée de vie prévue :

Règles et Méthodes Comptables

- bâtiments	18 à 50 ans
- agencements et aménagements	10 à 25 ans
- matériel de transport	5 ans
- matériel de bureau	3 à 10 ans
- matériel informatique	3 à 5 ans
- mobilier	10 ans

c) Immobilisations financières

Il s'agit de dépôts et cautionnements versés, de titres du Crédit Coopératif et du Crédit Agricole ainsi que de 50% des parts du groupement ISTF 44.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) État des fonds gérés

Depuis 2011, suite à un avis du CNC, il est demandé aux associations d'intégrer dans leur bilan le montant des fonds gérés pour le compte des majeurs protégés. L'UDAF a tenu compte de cette instruction en limitant le montant intégré au bilan aux comptes de fonctionnement sur lesquels l'UDAF est l'unique mandataire.

	Montant
Comptes individuels des personnes protégées	
Comptes personnels de fonctionnement (inscrits en comptabilité)	17 800 798 €
Comptes externes et placements	42 620 870 €
Capitaux mobiliers	37 497 426 €
Comptes ouverts au nom de l'UDAF pour la gestion des tutelles	
Comptes lettre-chèque actifs	3 634 €
TOTAL	**97 922 728 €**

Règles et Méthodes Comptables

f) Valeurs mobilières de placement

Il s'agit de contrats de capitalisation souscrit par l'association.

Les intérêts courus au 31/12/2023 sont comptabilisés et intègrent les intérêts des 12 premiers mois ; la période de 4 ans à l'issue de laquelle ces intérêts sont définitivement acquis étant achevée. Aucune plus-value latente n'est à constater.

g) Subventions d'investissement

Elles sont intégrées au résultat par quote-part au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

h) Fonds dédiés

Ces comptes enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être encore utilisée.

Le montant comptabilisé est constaté par une dotation de même montant. Un tableau de suivi figure ci-après.

i) Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite comptabilisée au 31/12/2023 a été évaluée en retenant les critères suivants :

- Table de mortalité : TV88/90
- Taux d'actualisation : 2 %
- Initiative du départ : salarié
- Age de départ : 64 ans
- Méthode de calcul : rétrospective avec prorata temporis
- Taux de charges sociales : 47 %

Pour répondre aux demandes du financeur, le passif social est ventilé sur deux comptes. Le premier correspondant aux départs intervenant dans plus de 5 ans et le second pour les départs prévus dans 5 ans ou moins.

Règles et Méthodes Comptables

Le passif social se décompose de la façon suivante :

Engagements retraites	Montant
ACFA	76 099 €
AGBF	19 836 €
Protection juridique des majeurs	471 552 €
Accompagnement logement	21 891 €
Espace rencontre	11 265 €
MASP	10 840 €
AESF	2 175 €
Familles gouvernantes	38 270 €
TOTAL	**651 928 €**

j) Provisions congés payés

Par décision unilatérale de l'employeur, 5 jours de congés mobiles sont accordés aux salariés, en fonction de leur présence sur la période du 1er juin au 31 mai. La provision congés payés au 31 décembre intègre, en plus des congés payés légaux, les jours de congés mobiles acquis sur la période 2022/2023 et non pris au 31 décembre.

k) Effectif au 31 décembre 2023

Pour donner une image plus représentative des effectifs titulaires, l'état au 31/12/2023 ne tient pas compte des agents en remplacement mais il intègre toutes les formes de contrats (CDI, CDD surcroît d'activité).

	ETP	%
Action familiale	8,80	7,75 %
Habitat inclusif	8,63	7,60 %
Protection juridique des majeurs	75,17	66,21 %
Accompagnement logement individualisé	5,98	5,27 %

Règles et Méthodes Comptables

Espace rencontre		4,33	3,81 %
MASP		3,36	2,96 %
MAESF		0,92	0,81 %
Aide à la gestion du budget familial		6,35	5,59 %
	Total	**113,53**	**100 %**

l) Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes au titre de sa mission légale pour l'exercice clos au 31/12/2023, figure dans les charges de l'association pour un montant de 15 762 € TTC.

m) Produits en atténuation des charges

Par exception au principe comptable de non compensation, des produits ont été enregistrés au crédit de compte de charges. il s'agit :

- remboursement de formations pour 23 556 €
- remboursement de frais de déplacement pour 4 295 €
- refacturation affranchissement pour 1 665 €

n)Bénévolat

L'association a valorisé le bénévolat dont elle bénéficie dans le cadre de ses différentes activités sur la base du SMIC brut chargé au taux de 50%. Pour 2023, 6 236 heures ont été réalisées, ce qui représente un montant de 108 973 €.

Ce montant a été enregistré aux comptes 86 et 87.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	125 343					125 343
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**125 343**					**125 343**
CORPORELLES	Terrains	248 115		47 302			295 418
	Constructions sur sol propre	2 210 655					2 210 655
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	360 695		24 913			385 608
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	161 511		65 034			226 545
	Matériel de transport			100 484			100 484
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	542 036		30 262		117 738	454 560
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours	23 090			23 090		
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**3 546 102**		**267 995**	**23 090**	**117 738**	**3 673 269**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	253		10 032			10 285
	Prêts et autres immobilisations financières	13 776		400		9 326	4 850
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**14 029**		**10 432**		**9 326**	**15 135**
	TOTAL	**3 685 474**		**278 427**	**23 090**	**127 064**	**3 813 747**

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	124 113	1 197		125 310
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**124 113**	**1 197**		**125 310**
CORPORELLES	Terrains	4 023	3 768		7 791
	Constructions sur sol propre	211 784	90 341		302 125
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	29 916	16 680		46 596
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	46 893	17 243		64 136
	Matériel de transport		4 185		4 185
	Matériel de bureau, mobilier	411 821	48 594	117 738	342 677
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**704 437**	**180 811**	**117 738**	**767 509**
	TOTAL	**828 549**	**182 008**	**117 738**	**892 819**

Tableau des subventions d'investissement

Situations et mouvements / Rubriques	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
Subventions Etat	110 000	20 000	9 030	120 970
Subventions CAF	63 000	32 278		95 278
TOTAUX	**173 000**	**52 278**	**9 030**	**216 248**

Tableau des amortissements des subventions d'investissement

Situations et mouvements / Rubriques	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin d'exercice
		Dotations	Diminutions	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
Subventions Etat		4 874		4 874
Subventions CAF	6 300	7 376		13 676
TOTAUX	**6 300**	**12 250**		**18 550**

Variation des fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Affectation du résultat B	Augmentations C	Diminutions D	Solde à la fin de l'exercice E = A + B + C - D
Fonds associatifs sans droit de reprise					
- Fonds statutaires	269 716				269 716
Réserves pour projets de l'entité					
- Excédents affectés à l'investissement PJM	363 036		24 622		387 658
- Excédents affectés à l'investissement AGBF	221 031				221 031
- Excédents affectés en réserve de trésorerie PJM	651 268				651 268
- Excédents affectés en réserve de trésorerie AGBF	112 538		17 569		130 107
- Excédents affectés en réserve de compensation PJM	-58 417				-58 417
- Excédents affectés en réserve de compensation AGBF	214 484				214 484
- Réserves diverses	335 693				335 693
Report à nouveau					
- Report à nouveau action familiale	1 634 647	-21 807			1 612 840
- Report à nouveau AGBF	40 000				40 000
- Report à nouveau habitat inclusif - AJILE	23 719	-116 362			-92 643
- Report à nouveau majeurs protégés	-95 726				-95 726
- Report à nouveau repère logement	705 598	34 466			740 063
- Report à nouveau espace rencontre	119 962	630			120 592
- Report à nouveau MASP	-96 656	-24 905			-121 561
- Report à nouveau AESF	29 380	26 292			55 672
- Dépenses non opposables PJM	-437 209		-916		-438 125
- Dépenses non opposables AGBF	-82 805		-558		-83 363
Résultat de l'exercice					
- Résultat action familiale	-21 807	21 807	-206 396		-206 396
- Résultat PJM	-3 356	3 356	227 294		227 294
- Résultat AGBF	-6 343	6 343	25 849		25 849
- Résultat repère logement	34 466	-34 466	3 049		3 049
- Résultat espace rencontre	630	-630	-7 243		-7 243
- Résultat habitat-inclusif - AJILE	-116 362	116 362	-16 755		-16 755
- Résultat MASP	-24 905	24 905	1 432		1 432
- Résultat AESF	26 292	-26 292	28 047		28 047
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs					
- Résultat en attente d'affectation PJM	23 707	-3 356		23 707	-3 356
- Résultat en attente d'affectation AGBF	17 011	-6 343		17 011	-6 343
Subventions d'investissement	166 700		52 278	21 279	197 699
Provisions réglementées					
- Sur produits financiers PJM	298 042		17 880		315 922
- Sur produits financiers AGBF	27 980		1 452		29 432
TOTAUX	**4 372 312**	**0**	**167 605**	**61 997**	**4 477 921**

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
			Montant global	dont rembour-sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Caisse des Dépôts - conseiller numériq	16 000		16 000				
Fonds spécial - part 2 - 2023		11 468				11 468	
Fonds spécial - part 2 - 2022	25 318					25 318	
CD44 - fonds intervention CNSA	22 333		11 167			11 167	
FONDAHER - dispositif AJILE	3 970					3 970	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	**67 621**	**11 468**	**27 167**			**51 923**	

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	326 022	19 332		345 354
	PROVISIONS REGLEMENTEES	**326 022**	**19 332**		**345 354**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		9 032		9 032
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	621 194	86 816	56 082	651 928
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**621 194**	**95 848**	**56 082**	**660 960**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	**947 216**	**115 180**	**56 082**	**1 006 314**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation	95 848	56 082
	- financières		
	- exceptionnelles	19 332	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C G I.

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 850		4 850
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	470 136	470 136	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 066	4 066	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	17 998 700	17 998 700	
	Charges constatées d'avance	47 004	47 004	
	TOTAL DES CREANCES	**18 524 756**	**18 519 906**	**4 850**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	378 516	28 976	118 131	231 409
	Emprunts et dettes financières divers	33 299	17 099	16 200	
	Fournisseurs et comptes rattachés	291 642	291 642		
	Personnel et comptes rattachés	476 341	476 341		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	482 968	482 968		
	Impôts sur les bénéfices	6 607	6 607		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	55 859	55 859		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 310	2 310		
	Groupe et associés				
	Autres dettes	17 892 386	17 892 386		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	120 350	120 350		
	TOTAL DES DETTES	**19 740 276**	**19 374 537**	**134 331**	**231 409**
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	34 157			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	107 964	55 795	52 169	93.50
Autres créances	344 868	265 795	79 073	29.75
TOTAL	**452 832**	**321 590**	**131 242**	40.81

AUTRES CRÉANCES CLIENTS

Organismes financeurs, factures à établir :	**107 964 €**

AUTRE CRÉANCES

Produits à recevoir :	189 098 €
Intérêts courus sur VMP :	155 770 €
	344 868 €

Charges constatées d'avance

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	47 004	55 439	(8 435)	-15,22
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	**47 004**	**55 439**	**(8 435)**	-15,22

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE - EXPLOITATION

Achats et charges externes :	29 508 €
Frais de personnel :	17 497 €
	47 004 €

Charges à payer

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	201	216	(15)	-7,06
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 910	103 784	(14 874)	-14,33
Dettes fiscales et sociales	673 584	705 098	(31 514)	-4,47
Dettes fournisseurs d'immobilisation		16 800	(16 800)	-100,00
Autres dettes	66 932	77 635	(10 704)	-13,79
TOTAL	**829 626**	**903 533**	**(73 907)**	-8,18

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS

Intérêts courus sur emprunts :	**201 €**

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Fournisseurs, factures non parvenues :	**88 910 €**

DETTES FISCALES ET SOCIALES

Provision pour congés payés :	454 829 €
Charges sociales sur provision congés payés :	209 221 €
Personnel, autres charges à payer :	7 265 €
Charges sociales sur charges à payer :	2 269 €
	673 584 €

AUTRES DETTES

Autres charges à payer :	52 532 €
Usagers, avoirs à établir :	14 399 €
	66 932 €

Produits constatés d'avance

	31/12/2023	31/12/2022	Variations %
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	172 273	275 746	(103 474) -37,52
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL	**172 273**	**275 746**	**(103 474) -37,52**

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE - EXPLOITATION

Fonds dédiés :	51 923 €
Subventions :	120 350 €
	172 273 €